

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°20/7.1/06-06/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	24

Date de la convocation : 27-05-2019

Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Jeanine SOLEYROL**, Adjointe au Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

Rapporteur : J. SOLEYROL

OBJET :

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que Mme Jeanine SOLEYROL a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que Monsieur Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Jeanine SOLEYROL pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017) : **1 111 220.12 €**
 - Fonctionnement : + **960 773.64 €**
 - Investissement : + **150 446.48 €**
 - Part affectée à l'investissement : **749 028.64 €**



- Résultat de l'exercice 2018 : **+705 535.35 €**
 - Fonctionnement : + **686 097.11 €**
 - Investissement + **19 438.24 €**
- Résultat de clôture de l'exercice 2018 : **+ 1 067 726.83 €**
 - Fonctionnement : + **897 842.11 €**
 - Investissement : + **169 884.72 €**

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents compte.

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 17.

Contre : 4 : C. Bonato, R. Bouteiller, A. Bonnet, O. Bertrand.

Abstentions : 3 : S. Pignan, N. Théodose, H. Thélène

- adopte le compte administratif 2018 de la Commune



Le Maire,
Pierre Maumejean